

GENÈVE

Un nouveau souffle pour les crèches

La Cour des comptes estime que le modèle de gestion de la petite enfance en Ville de Genève est en bout de course. Ses recommandations vont dans le sens des efforts en cours.

JEUDI 3 MARS 2022 MAUDE JAQUET



Le dispositif actuel ne permet pas de répondre aux besoins: au moins 1130 demandes de places en crèche ne sont pas satisfaites. JPDS

VILLE DE GENÈVE «A bout de souffle.» C'est le qualificatif choisi par la Cour des comptes pour résumer l'état de la gouvernance de la petite enfance en Ville de Genève. L'organe de contrôle indépendant a rendu jeudi les résultats de son audit, réalisé sur demande de la magistrate chargée de la Cohésion sociale et de la solidarité, *Christine Kiteas*. Verdict: le dispositif actuel ne permet pas de

Christina Kitsos. verdict. le dispositif actuel ne permet pas de répondre aux besoins, puisqu'au moins 1 130 demandes de places en crèche ne sont pas satisfaites. La gestion des institutions par le biais de comités associatifs atteint également ses limites, entre explosion des besoins et difficulté de rassembler des bénévoles. Une charge de travail qui retombe en grande partie sur le Service de la petite enfance (SDPE), qui n'a pas été renforcé suffisamment pour assumer cette surcharge de travail. Il est temps d'adapter la copie aux réalités de son temps.

Une offre insuffisante

La Ville de Genève n'a pas attendu ces résultats pour se saisir du problème. Elle octroyait en 2019 déjà 119 millions de francs de subventions, un chiffre qui évolue parallèlement à l'augmentation démographique. Dans le cadre de la municipalisation, elle s'est aussi engagée sur l'ouverture de nouvelles crèches et dans la réorganisation des services administratifs. Des résolutions qui vont dans le sens des recommandations de l'organe de contrôle externe, qui ne s'est pour autant pas prononcé sur le modèle d'organisation choisi: «Considérant que les décisions politiques ont acté cette municipalisation par étape, il ne nous a pas semblé opportun d'entrer dans ce débat. Nous nous sommes concentrés sur les besoins des parents», a cadré le magistrat François Paychère, en charge de l'enquête.

La plupart des structures n'atteignent pas le taux d'occupation de 95% que s'est fixé la Ville

Sur les dix dernières années, plus de 900 nouvelles places de garde ont été créées. Mais ce n'est toujours pas suffisant. Basant ses calculs sur l'année 2020, la Cour des comptes a estimé que la Ville, si elle accueillait au maximum de ses capacités à savoir 4076 enfants¹

¹ Chiffre indicatif basé sur la capacité maximale, pas exploitée dans les faits. Au 31 décembre

2019, 3956 enfants bénéficiaient d'une place en crèche. , laisserait tout de même 1 132 demandes insatisfaites – ce qui correspond à environ 1007 places en crèche, considérant que la plupart des enfants ne fréquentent pas les structures de garde à 100%. «Une appréciation optimiste», selon François Paychère. Car si tant est que la Ville compense ce déficit, il y a fort à parier que des parents qui, au vu de la pénurie, renoncent aujourd'hui à chercher une place en crèche s'intéresseraient à nouveau à cette solution.

Si la Ville répond aujourd'hui à quelque 78% des besoins en matière d'accueil élargi (structures proposant repas et accueil pendant quarante-cinq heures hebdomadaires sur au moins 45 semaines par année), cette moyenne masque d'importantes disparités entre les quartiers. D'ici à 2027, la Municipalité a prévu d'ouvrir 683 nouvelles places. Elles permettront notamment de soulager des quartiers comme les Eaux-Vives, St-Jean et les Charmilles ou encore le secteur Acacias-Bâtie, insuffisamment dotés à ce jour. En revanche, Champel ne verra pas d'ouverture de crèche alors qu'une grosse augmentation démographique est prévue. C'est le quartier qui serait le moins bien loti en 2030 – moins de 60% de couverture.

Un des leviers d'action identifiés consiste à optimiser les places existantes. Car la plupart des structures n'atteignent pas le taux d'occupation de 95% que s'est fixé la Ville. Pointé du doigt, le système d'abonnement à la carte permet certes une grande adaptabilité aux besoins des parents, mais il crée aussi des trous dans les horaires. La magistrate reconnaît qu'il faudra là «trouver un juste milieu pour répondre aux besoins des parents tout en réduisant le nombre de places perdues», 135 d'après le rapport.

Gestion associative dépassée

Autre point noir: la gestion par des comités associatifs «composés de

bénévoles (...) sans compétence métier et sans expérience managériale n'est pas adaptée», relève le rapport. Un accueil aggravé par l'insuffisance de moyens accordés au Service de la petite enfance qui devrait pouvoir intervenir en soutien mais qui n'est dans les faits «structuré ni pour piloter le dispositif actuel ni pour opérer la réforme engagée», lit-on encore. Outre le renfort humain, la Cour des comptes insiste sur le besoin de moderniser les outils – notamment informatiques. Des objectifs et indicateurs clairs doivent également être développés afin de mieux évaluer les prestations offertes. Autant d'objectifs d'amélioration acceptés par le Département de la cohésion sociale, qui se bat depuis plusieurs années pour augmenter la dotation du SDPE. «Nous avons obtenu 3,1 postes au budget 2022, mais c'est loin d'être suffisant», regrette Christina Kitsos. Le montant des dépenses liées à la réorganisation du service est en cours d'évaluation.

Une seule recommandation de l'organe de contrôle n'a pas trouvé d'écho favorable auprès du département. Il s'agit de la promotion du travail des accueillantes familiales de jour. Pas une priorité, estime Christina Kitsos, considérant que cette prestation «coûte plus cher que l'accueil en crèche, sans offrir le même encadrement pédagogique». Et de rappeler que les parents plébiscitent les places en crèche.

NOTES

1. ↑ Chiffre indicatif basé sur la capacité maximale, pas exploitée dans les faits. Au 31 décembre 2019, 3956 enfants bénéficiaient d'une place en crèche.